



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20221020-221010-DE
Reçu le 03/11/2022

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 20 octobre 2022

Date de convocation : le 06 octobre 2022

Date d'affichage : le 20 octobre 2022

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-deux, le vingt du mois d'octobre, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Alain ANGLES – Marc AUGUY – Jacques BARBEZANGE – Christophe BERNIE – Christian BONNET – Bernard CASTANIER – Jean-François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien CROS – Sébastien DAVID – Bernard DELCLAUX – Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Jean Luc FARJOU – Bernard GORGEON – Jean Louis GRIMAL – Claude HENRY – Christian LABORIE – Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY – Jean Pierre MASBOU – Brigitte MAZARS – René MOYSSET – Bernard NAYRAC – Robert RISPAL – Thierry TEULIER – Bernard VERDIER

Etaient absents ou excusés : 25 Dont 0 ont donné procuration

Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2022/10/10

Définition des objectifs pour l'année 2023 à atteindre dans le cadre de la prime d'intéressement à la performance collectives des services

ZAC de Bourran
12 rue de Bruxelles
BP 3216
12032 RODEZ cedex 9
05 65 73 31 60
sieda@sieda.net
www.sieda.fr



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

DELIBERATION N° 2022/10/10

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20221020-221010-DE
Recu le 03/11/2022

Définition des objectifs pour l'année 2023 à atteindre dans le cadre de la prime d'intéressement à la performance collectives des services

Pour 2023, il est proposé de fixer les objectifs définis par le Comité Syndical. L'objectif principal est la bonne mise en place des politiques publiques du SIEDA.

Les objectifs et les types d'indicateurs sont définis pour 2023, comme suit :

Définition des objectifs fixés	Indicateurs d'évaluation
Réaliser l'ensemble des objectifs définis pour chaque service	Avoir réalisé tous les objectifs fixés au 01 octobre 2023

Services liés à la compétence électricité : Optimiser l'utilisation des enveloppes FACE destinées à la réalisation de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité

Définition des objectifs fixés	Indicateurs d'évaluation
Solder tous les sous - programmes travaux en deux ans et demi	Solder tous les sous programmes travaux 2021, le 01 octobre 2023 et réaliser 50% du programme travaux 2022

Services liés à la compétence Transition Energétique

Définition des objectifs fixés	Indicateurs d'évaluation
Renforcer les actions du SIEDA à travers des campagnes d'accompagnement des collectivités pour la maîtrise de l'énergie sur le patrimoine public.	Engager avec les collectivités la mise en œuvre de au moins 20% des diagnostics bâtiment et éclairage public

Services liés à l'éclairage public

Définition des objectifs fixés	Indicateurs d'évaluation
Exécuter le programme établi	Solder le programme engagé

Services comptables

Définition des objectifs fixés	Indicateurs d'évaluation
Suivi de trésorerie	Respect des délais de paiement et vigilance sur la trésorerie

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical fixe pour 2023 les objectifs comme indiqué ci dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification

Du 26/10/2022

Président du SIEDA

Sébastien DAVID

